



Nancy le 7 novembre 2016

SECTIONS DE MEURTHE ET MOSELLE

Lettre ouverte au Président du CHSCT

Monsieur le président,

On dit souvent : une fois ça passe, deux fois ça lasse et trois fois ça casse !

Eh bien, nous en sommes arrivés à la troisième fois concernant l'exercice des droits syndicaux.

Pourtant nos organisations syndicales respectives vous avaient déjà informés de certaines dérives concernant l'appréciation des droits des agents à l'information syndicale et des droits de leurs représentants à les informer.

Lors d'organisations d'heures mensuelles d'information (HMI) ou de réunions syndicales, nous nous voyons souvent opposer la nécessité de service. Certains chefs de service, heureusement pas tous, ne semblent pas relayer les informations de la direction concernant la tenue de HMI organisée par les OS. Alors croyez-nous, Monsieur le président, à force de nous répéter, nous sommes excédés par ce genre de réaction.

Il se peut que vous ne soyez pas informés de ces dérives à moins que vous en soyez l'instigateur caché, ce dont nous doutons.

Cet exemple illustre un risque récurrent auquel les représentants du personnel sont exposés dans le cadre de leur activité syndicale et de leur rôle d'information auprès des agents. Bien entendu, cette alerte est également valable pour les agents de la DIRCOFI EST et de l'INSEE.

Est-ce que ce risque ne devrait pas être ajouté dans le DUERP ?

Nous pourrions aussi faire état de l'intervention du médecin de prévention qui a eu lieu sur un échange de deux heures entre tous les participants lors du groupe de travail du 16 septembre et qui est relaté sur trois lignes dans le compte rendu .

De plus, nous dénonçons le fait que la date retenue pour le CHSCT spécial Dircofi Est du 12 décembre n'ait pas fait l'objet d'une consultation préalable des membres du CHSCT et d'ailleurs sans concertation non plus avec le médecin de prévention alors que depuis un an, il y a du « rififi » à la DIRCOFI EST. Nous ne sommes pas à la disposition de son directeur.

Cerise sur le gâteau, nous venons d'apprendre que l'Inspection de Travail a donné un avis favorable à la demande d'expertise de l'INSEE il y a 15 jours, sans qu'aucun membre des représentants du personnel au CHS-CT n'en soit informé.

Belle vision là aussi du dialogue social. C'est une entrave assumée du fonctionnement du CHS-CT !

Pour reprendre la citation de Théophraste Renaudot : « la rétention de l'information est une sorte de constipation du savoir ».

De ce fait et pour ces multiples et récurrentes raisons, nous ne siégerons pas aujourd'hui à cette première convocation de ce CHSCT.